



Photo de lo lingo sur Unsplash

OPINION'EYE | Numéro 33 – Avril 2025

Procès des assistants parlementaires du *Front national* : quels échos dans l'*opinion publique* ?

par Johan Girard
Directeur d'études – Pôle Opinion

opinionway

Enable *today*, shape *tomorrow*

Lundi 31 mars 2025, le verdict du procès des assistants parlementaires du Front national tombait. Marine Le Pen se voyait condamnée à une peine d'inéligibilité de cinq ans avec exécution provisoire et à quatre ans de prison, dont deux ferme, compromettant fortement la possibilité de sa candidature à l'élection présidentielle de 2027. L'affaire a fait grand bruit sur la scène médiatique, en étant parfois décrite comme un véritable "séisme politique" et en nourrissant de nombreuses hypothèses sur l'avenir politique du parti d'extrême-droite et de sa cheffe de file.

Mais qu'en est-il de la réception de l'affaire par l'opinion publique ? La césure politique annoncée est-elle ressentie par les Français ? Le "déli de démocratie" évoqué par Marine Le Pen[1] résonne-t-il auprès de ses électeurs, voire au-delà ? Ou la peine, proche des réquisitions du Parquet, est-elle à l'inverse ressentie comme justifiée ?

Avant d'y répondre, un constat s'impose : l'affaire, au prononcé du verdict, a été largement suivie – par 85% des Français, même s'ils l'ont fait majoritairement "de loin", pour 58% d'entre eux. C'est toutefois dans l'aile la plus à droite de l'électorat que la séquence a été examinée à la loupe, 41% des électeurs du Rassemblement national et de Reconquête ! indiquant avoir suivi le sujet « de près », signe de l'intérêt porté par ces électeurs aux déboires du parti à la flamme, en particulier dans la perspective des prochaines échéances électorales[2].

Dès le début de l'affaire : un intérêt au parfum de *suspicion*.

A l'ouverture du procès, en fin d'année 2024, l'intérêt porté aux démêlés judiciaires du parti d'extrême-droite était déjà sensible. Une enquête qualitative auprès d'une soixantaine de Français interrogés par entretiens semi-directifs via une intelligence artificielle révélait alors qu'une majorité d'entre eux s'intéressait déjà à l'affaire, quelle que soit leur proximité partisane[3].

Mais au-delà d'un intérêt déclaré pour la chose publique et à l'exception de quelques profils animés par un absolu désintéret teinté de lassitude, se lisait, chez beaucoup, une forme de curiosité sombre, cherchant à confirmer toutes les suspicions face à une élite politique qu'on imagine corrompue de part en part, de quelque bord que ce soit.

« La curiosité et l'esprit de comprendre le mécanisme de la fraude politicienne »

Femme, 64 ans, abstentionniste lors des élections législatives de 2024

« Je suis intéressé de voir que les politiques se comportent comme des malfaiteurs et des escrocs, menteurs et voleurs »

Homme, 65 ans, vote Front populaire lors des élections législatives de 2024

[1] Marine Le Pen, interviewée au Journal télévisé de TF1, le 31 mars 2025

[2] Enquête quantitative auprès d'un échantillon de 1055 Français représentatif de la population française, interrogés le 3 avril 2025.

[3] Enquête qualitative auprès d'un échantillon de 67 Français, interrogés du 6 au 8 décembre 2024.

Face à l'affaire, les termes alors évoqués par la plupart des participants s'avéraient éloquentes : il était question de "dégoût", de "malhonnêteté", de "magouille", de la part de "filous" inspirant la "méfiance", le "mépris" et la "colère". Pêle-mêle, étaient alors brocardés le manque d'exemplarité des dirigeants, tous bords confondus, mais aussi, et plus profondément peut-être, un sentiment général de trahison de la part d'une classe politique prompte à détourner l'impôt dont s'acquittent, parfois avec difficulté, les Français interrogés. Un homme de 50 ans, abstentionniste, résume : "Ils ont volé les pauvres, l'argent public". Et, dans le fond, ce "ils" dépasse les eurodéputés d'un parti dont un slogan politique, jadis, vantait les "mains propres" : son objet, pour beaucoup, est la classe politique en son entier.

Aussi, un certain cynisme se lisait dans les résultats de l'enquête qualitative : le "tous pourris" le disputait au "pas vu, pas pris", sur un air de "comme d'habitude". Quel que soit l'ancrage électoral des citoyens interrogés, les faits de corruption politique font figure d'évidence. Certains, et parfois sans ironie, notaient même que le parti à la flamme avait parachevé sa stratégie de normalisation, devenant réellement une force politique "comme les autres", jusques et y compris dans les faits de corruption qui lui sont reprochés.

Toutefois, chez les opposants déclarés au Rassemblement national, de la gauche radicale à la majorité présidentielle, une nuance s'exprimait. Selon ces électeurs, le parti d'extrême-droite aurait une propension plus forte à se livrer à de tels méfaits, de surcroît en profitant des subsides d'une Union européenne jadis honnie par ce camp.

« Cela ne métonne pas. Elle [Marine Le Pen] se sert de l'Europe pour se faire de l'argent tout en la dénigrant. Elle est opportuniste et malhonnête intellectuellement »

Homme, 53 ans, vote Ensemble pour la République lors des élections législatives de 2024

« Cela ne métonne pas de la part de ce parti. C'est un scandale de détourner des fonds, européens, surtout de la part d'un parti qui s'est souvent revendiqué anti-UE »

Femme, vote Ensemble pour la République lors des élections législatives de 2024

L'inéligibilité : de l'hypothèse fantaisiste à la juste sanction.

Interrogés sur le verdict attendu, les participants de l'enquête qualitative plaidaient, en fin d'année 2024, pour une certaine fermeté, qu'elle soit de nature égalitaire – une sanction aussi "lourde" que celle qui affecterait un "citoyen lambda" pour des faits similaires – ou qu'elle témoigne d'une attente d'exemplarité, dans un monde politique qui ne s'illustrerait guère sur ce thème.

Face aux réquisitions du Parquet, le remboursement des sommes détournées et le paiement d'une amende apparaissent comme le minimum acceptable, du moins pour les électeurs ne revendiquant pas un vote Rassemblement national. La prison ferme semblait peu crédible et l'inéligibilité, quoiqu'attendue (en particulier à gauche et parmi les électeurs de l'ex-majorité présidentielle), paraissait tout aussi exclue, au regard du chambardement politique qu'une telle décision engendrerait.

« Je ne pense pas que Marine Le Pen sera déclarée inéligible, cela ferait peut-être trop de bruit socialement et politiquement »

Femme, 24 ans, vote Ensemble pour la République lors des élections législatives de 2024

Trois mois plus tard, ce pronostic est déjoué. Face au verdict, les sentiments positifs l'emportent chez les Français (48% d'opinions positives, contre 42% d'opinions négatives). Aussi la sanction est-elle jugée appropriée par 45% d'entre eux, un chiffre qui s'élève à 70% chez les électeurs de l'ex-majorité présidentielle et à 61% chez ceux de la gauche (de la France insoumise à Europe écologie – Les Verts). Une partie de l'électorat juge toutefois cette peine insuffisante : 10% des électeurs et près d'un sur cinq à gauche (19%).

Pour trois Français sur dix, néanmoins, la sanction est jugée excessive (30%). Si cette position est logiquement surreprésentée parmi les électeurs du Rassemblement national (68%), elle est également partagée par près de la moitié des électeurs Les Républicains (48%). Il est néanmoins notable que 17% des électeurs du parti à la flamme estiment la sanction appropriée, signe d'une légère fissure au sein de cet électorat, et d'un écart à la ligne de défense de ses représentants.

Face au verdict, le sentiment dominant demeure toutefois "l'indifférence" (32%), devant "la colère" (29%) et "la lassitude" (27%). Suivent, pour environ un quart des Français interrogés, "le soupçon" d'un côté (25%), et "le soulagement" de l'autre (24%). Cette palette émotionnelle doit toutefois être lue au prisme des proximités partisans :

- Le sentiment d'indifférence demeure largement conditionné à l'intérêt porté à l'affaire : il est cité par 56% des Français ne l'ayant pas du tout suivie, contre 28% de ceux qui l'ont fait ;
- A gauche et au sein de l'ex-majorité présidentielle, les émotions positives l'emportent (59% et 58% respectivement), au premier rang desquelles "le soulagement", cité par une moitié des électeurs des deux camps ;
- Chez les électeurs du Rassemblement national, les émotions négatives ou empathiques sont quasi-unanimement partagées, pour 96% d'entre eux : la colère avant tout (77%), suivie du soupçon (41%) ;
- Après des électeurs Les Républicains, la tendance est comparable, mais dans des proportions moindres : les émotions négatives ou empathiques dominant (72%) dont, en première place, la colère (40%), suivie de la lassitude (34%) et du soupçon (30%).

La thèse du « *procès politique* » s'exprime à la droite et à l'extrême-droite.

A parts égales, l'affaire relève, pour les Français, de l'exercice normal de la Justice (42%) ou, à l'inverse, constitue un procès politique destiné à affaiblir le Rassemblement national (42%). Seuls 15% des Français interrogés estiment que ce procès est le signe que la démocratie fonctionne bien en France, disant en creux la perception d'une démocratie française profondément grippée. Chez les électeurs du Rassemblement national, la thèse du "procès politique" est quasi-unanimement partagée (90%), en résonance avec la ligne de défense de ses représentants.

Plus étonnamment, cette même thèse est soutenue par la moitié des électeurs Les Républicains (51%), sans doute encore marqués par les déboires de François Fillon lors de l'élection présidentielle de 2017.

A gauche, cette perception connaît de fortes variations selon la proximité partisane : seuls 5% des électeurs socialistes y agrément, contre près d'un quart des électeurs de La France insoumise (24%), peut-être sensibles aux déclarations de Jean-Luc Mélenchon, selon qui "la décision de destituer un élu devrait revenir au peuple"[4].

In fine, un parti qui sortirait « *renforcé* » par cette affaire *selon ses électeurs*.

Pour 60% des Français, ce verdict aura un impact sur le Rassemblement national dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027, qu'il le renforce (32%) ou qu'il lui nuise (28%).

L'absence supposée d'effet ressort plus particulièrement chez les électeurs du Parti socialiste et d'Europe écologie – Les Verts (respectivement, 44% et 49%), signe, peut-être, d'un certain fatalisme face à la progression du parti à la flamme de scrutin en scrutin.

« Un verdict politique. Une action des partis politiques de gauche qui est menée depuis un bon moment pour empêcher Marine Le Pen d'accéder à la plus haute fonction. Evidemment, ces partis de gauche ne veulent pas que leurs chers immigrés soient embêtés »

Femme, 60 ans, électrice Rassemblement national lors des élections législatives de 2024

« Honteux ! Très politique comme jugement, on sait que M. Macron est derrière toute cette manigance »

Homme, 45 ans, électeur Rassemblement national lors des élections législatives de 2024

[4] « Condamnation de Marine Le Pen : Jean-Luc Mélenchon rejoint les critiques de la droite et de l'extrême droite sur la justice », Le Monde, 31 mars 2025.

A contrario, auprès des électeurs Renaissance, la capacité de ce verdict à compromettre l'avenir du parti d'extrême-droite est largement reconnue (42%), conformément à l'hypothèse selon laquelle les destinées du parti sont intimement liées à celles de sa figure de proue.

La réaction la plus étonnante émane toutefois des rangs de l'électorat Rassemblement national. Pour plus de 81% d'entre eux, le verdict aura un effet sur le parti dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027. Plus précisément, ils estiment majoritairement (56%) que la séquence renforcera leur camp pour cette échéance majeure, quand bien même l'hypothèse d'un procès politique est presque unanimement actée chez ces électeurs. Posture de défiance face à l'adversité, sans doute, mais qui traduit un espoir chez eux et une crainte chez les autres : ce qui ne tue pas le RN pourrait le rendre plus fort.

In fine, les sentiments qu'inspire le verdict du procès des assistants parlementaires du Front national suit assez exactement la courbe des proximités partisans : entre indifférence chez les Français les plus éloignés de l'actualité politique, soulagement à gauche et au sein de l'ex-majorité présidentielle et indignation des électeurs Rassemblement national. Chez ces derniers toutefois, au-delà de l'expression d'un courroux spontané pouvant aller jusqu'à la rhétorique du complot, point, pour une minorité d'entre eux, la perception d'une juste sanction. Une chose demeure certaine pour une majorité des électeurs du Rassemblement national : cette affaire et ses retombées ne compromettront pas les chances de leur camp à l'horizon de 2027.

par Johan Girard
Directeur d'études - Pôle Opinion

Précédents numéros

[OPINION'EYE #32 – Le profil des candidats aux élections législatives 2024](#)

[OPINION'EYE #30 – Les maires, des élus comme les autres](#)

[OPINION'EYE #29 – Les Français et les fermetures d'enseignes](#)

[OPINION'EYE #28 – Rentrée à l'Assemblée : majorité restreinte, frustration générale ?](#)

[TOUS LES OPINIONEYE](#)



A propos du groupe *OpinionWay*

Créé en mars 2000, pionnier de la digitalisation des études, OpinionWay innove dans les études Marketing et d'Opinion et développe l'agilité dans les modes d'approches (panels en ligne, communautés digitales, hybridation des données et Social Media Intelligence).

Reflet de notre engagement profond envers un avenir durable et responsable, nous sommes depuis janvier 2025 "Entreprise à mission".

Né en France et capable d'intervenir sur les cinq continents, OpinionWay a des implantations au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), en Europe de l'Est (Pologne) et en Afrique Subsaharienne (Côte d'Ivoire). Le Groupe intervient dans la compréhension des publics, des marchés, des marques ; dans la recherche de produits et de services, pour des clients se développant en France comme à l'international auprès de cibles BtoB et BtoC.

OpinionWay est membre actif d'Esomar, certifié depuis 2009 ISO 20252 par l'AFNOR et membre de CroissancePlus.

www.opinion-way.com

opinionway